

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1191

présenté par  
Mme Sabatini

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport analysant les causes de l'augmentation des frais de justice et ses conséquences sur le budget de la justice et sur le fonctionnement des institutions.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les frais de justice connaissent une hausse importante ces dernières années. Les conséquences de cette hausse non maîtrisée peuvent être nombreuses sur le fonctionnement de l'institution judiciaire et sur son budget. A titre d'exemple, des retards de paiement sont à déplorer pour les experts et autres collaborateurs occasionnels du service public de la Justice.

La qualité des décisions de justice peut être également impactée et le principe d'égalité devant la justice remis en question.

Cet amendement propose ainsi que dans un délai de six mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remette au Parlement un rapport analysant les causes et les conséquences de l'augmentation des frais de justice et leurs conséquences sur le budget de la Justice et le fonctionnement des institutions.